

Ulric d'Ancy, qui fut la cause de cette querelle, était seigneur de ce village situé près de Tarare, en Lyonnais. Cette famille d'Ancy habitait également Lyon, où elle avait le titre de bourgeoisie, en 1260. Le *Cartulaire d'Ainay* (26), nous apprend qu'Étienne d'Albon et Guillaume d'Ancy sont désignés comme arbitres pour traiter la question de propriété de l'île située dans le Rhône, au-dessous du pont (de la Guillotière), entre l'abbé d'Ainay et Ponce de Blancard. Nous ne savons à quel sujet s'était élevé ce différend entre Ulric d'Ancy et le prieur de Chazay.

Quant aux biens du seigneur de Fontanelles, à Chazay, nous voyons par le *Cartulaire* qu'ils étaient situés au lieu dit de la Côte. C'est ce versant rapide qui descend du castrum vers les plaines de l'Azergues, à l'orient du bourg. On y cite le colombier, qui existe encore, et le vivier, maintenant à sec, qui appartient plus tard à l'abbé, et qui est désigné sur les chartes du xvii^e siècle sous le nom de Vivier des abbés d'Ainay (27).

GAUDEMARD, ABBÉ, 1268-1272. — Ce fut vers 1268 que mourut l'abbé Jean d'Ayglers, il laissa l'abbaye en l'état le plus florissant, et eut pour successeur le moine dom Gaudemard. Nous ne savons quelle était sa dignité dans le couvent, et le *Cartulaire* en parle très brièvement. Il figure dans un acte de mars 1268, par lequel il accorde à Gilles de Boscozel, seigneur de Maubec, la faculté de rémérer (racheter) à raison des fonds, cens et rentes qu'il avait vendus au monastère dans les paroisses de Saint-Priest, de Saint-Martin-d'Alos, de Chavorlay, etc. (28). Ce nouveau baron apparaît

(26) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 246.

(27) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 145.

(28) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, appendice, chart. 17.